

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p style="text-align: right;">DE 2025-010</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p style="text-align: center;">SÉANCE du 11 mars 2025</p>
---	--

L'an deux mil vingt-cinq et le onze mars à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 05 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET

Absents excusés : Danielle MARROU, Jean-Claude VASSOUT, Alain LARGERON, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Séverine BERGERET, Norbert GUILLARME

Pouvoirs de : Danielle MARROU à Patrick SINTES, Alain LARGERON à Michel NOUVEAU, Syndie FABRE à Laurent MARIANELLI, Olivia HILAIRE à Gwénaél LOUAISEL, Séverine BERGERET à Christine NALLET, Norbert GUILLARME à Jean-Yves RICHAUD

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

4.2.1 – Création de plusieurs emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité

(ARTICLE L. 332-23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Rapporteur : Madame Marie-José SCHREIDER, Adjointe

L'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il est nécessaire de prévoir un renfort pour l'accomplissement des missions d'animation afin de garantir une continuité des missions de service public.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} juillet 2025 :

- 8 emplois non permanents sur le grade d'adjoint d'animation dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} et de l'autoriser à recruter 8 agents contractuels pour une durée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs suite à un accroissement temporaire d'activité au sein du pôle groupe scolaires

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (20 présents + 6 pouvoirs),

Décide de créer à compter du 1^{er} juillet 2025 :

- 8 emplois non permanents sur le grade d'adjoint d'animation dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} et de l'autoriser à recruter 8 agents contractuels pour une durée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs suite à un accroissement temporaire d'activité.

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et ses éventuels renouvellements, à signer les actes correspondants.

Décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération des agents contractuels nommés sur les emplois qui seront fixés par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint d'animation territorial (échelle C1 de rémunération).

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20250312-DE_2025_010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 12 mars 2025
Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance
Monique JOANNY

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Monique Joanny'. The signature is written in a cursive style.